



Parabole TV installée sur un balcon

Par **clall**, le **23/06/2015** à **09:54**

Bonjour,

un copropriétaire vient d'installer une parabole sur son balcon. Dans le règlement de copropriété deux passages concernent cette installation:

"aucun aménagement, ni aucune décoration ne pourront être apportés sur les balcons, loggias, terrasses qui extérieurement rompraient l'harmonie de l'immeuble"

"L'installation de parabole extérieure individuelle devra être faite conformément aux dispositions de l'art. 1 de la loi n°66-457 du 2/07/1966 et de son décret d'application n°67-1171 du 22/12/1967"

A votre avis, le copropriétaire aurait-il dû demander l'accord de la copropriété avant la pose de son antenne ?

merci, cordialement